

# FICHE ACTION : LOGEMENT DU PUBLIC SPÉCIFIQUE

Jeunes et personnes âgées au sein du patrimoine existant

Vie des habitants - vie des quartiers

Contact : [contact@oph74.fr](mailto:contact@oph74.fr)

N° Référence : B005



## Présentation générale de l'action :

**L'accueil des jeunes et des personnes âgées au sein du patrimoine existant doit se réaliser grâce à un travail «dans la dentelle» pour trouver des solutions visant plusieurs objectifs :**

- La lutte contre l'isolement,
- La meilleure utilisation de l'espace construit (optimisation de la typologie des logements),
- L'amélioration des capacités financières des locataires par un partage des coûts du loyer et charges,
- L'optimisation des équipements ménagers ou autres.

L'idée est d'adapter nos logements afin de favoriser les possibilités de colocation.

**Voir aussi fiches C002 (Maintien à domicile) et C006 (Réhabilitation des logements pour les jeunes)**

## Pistes de mise en oeuvre de l'action :

Nous pourrions imaginer un recensement des demandes de colocation des personnes en recherche de ce type de mode de vie (via un site dédié par exemple) afin de favoriser leurs rencontres, de leur permettre de former des «équipes» nous permettant ensuite de rechercher les logements pouvant correspondre à leurs besoins.

Ces logements pourraient être déjà occupés par l'un des membres de «l'équipe» ou alors mobilisés à l'occasion de la libération de l'un d'entre eux sur notre parc.

Au-delà de la signature d'un bail classique de location, des règles de vie commune pourraient être établies entre les colocataires

## Liens avec les orientations stratégiques et politiques de la Collectivité

*Les actions visant l'optimisation des espaces ainsi que l'inclusion d'un public varié au cœur des quartiers, pouvant aussi utiliser les services de proximité.*



## Autres points/remarques :

Il est probable que les logements nécessitent des adaptations (ex : création d'une salle d'eau supplémentaire), ce qui rendra les opportunités rares. Néanmoins, ce n'est pas le volume qui est recherché ici mais bien une possibilité au cas par cas, favorisant la mixité et l'inclusion sociale (pas de patrimoine dédié uniquement à un public défini).

L'objectif pourrait être fixé à 4 logements, 5 ans après le démarrage du projet.